Approches pragmatiques pour l'apprentissage de la grammaire

Le cas du birman

San San HNIN TUN
INALCO & LACITO-CNRS

Argumentaire

Définie traditionnellement comme l'ensemble des règles autour desquelles s'organise la langue, la grammaire est l'élément qui permet à un locuteur non natif de produire de nouveaux énoncés, ceux qu'un locuteur natif produirait naturellement et sans avoir conscience des règles qui sous-tendent son discours.

Abbréviation

F	féminin (femme)
Fut	Futur
M	masculin (homme)
MPF	marque de fin de phrase
m.v	marque verbale
N	nom/syntagme nominal
Nég	morphème négatif
Non-fut	Non-futur
Ptcl	particule
QF	question fermée
QO	question ouverte
Sg	singulier
1.Sg	1ère personne, singulier
3.Sg	3e personne, singulier
SN	syntagme nominal
SV	syntagme verbal
V	verbe/syntagme verbal

Notes de transcription phonétique

- Les consonnes aspirées sont indiquées par un *h* exposant [ex. k^h, s^h, t^h, p^h etc.]
- Les trois tons du birman sont indiqués par les numéros 1 à 3 en indice : [ex. ka_1, ka_2, ka_3]

1 Introduction

Si le terme « grammaire » est probablement connu de tout le monde, quant à ses définitions et son rôle dans l'apprentissage et la pratique d'une langue étrangère, les opinions sont divergentes. Elles ne sont pas forcément contradictoires mais nous font comprendre que le terme n'est pas facilement définissable et « parler de *grammaire* n'est jamais aisé » Perron (2018 :38). Par ailleurs, certains disent adorer apprendre des règles de grammaire, d'autres disent détester le faire ; certains connaissent bien les règles de grammaire de la langue cible, certains pensent bien les connaître en théorie ou comme une activité intellectuelle mais ont du mal à les appliquer dans leur pratique de la langue cible, etc. Quoi qu'il en soit, nous savons tous que la connaissance de la grammaire (d'une manière consciente en raison d'instructions formelles ou inconsciente à travers la transmission de la langue sans analyse des fonctions) est indispensable dans notre apprentissage d'une langue première ou étrangère, car « la grammaire est plus ou moins présente selon qu'on s'attache à la forme ou au fond de la phrase » (Perron, 2018 :42). Ainsi l'enseignement de la grammaire « demeure aujourd'hui une occupation importante », comme le rappelle Abou-Samra *et al.* (2018 : 1), en citant Coltier, Audras & David. (2016).

Dans le présent article nous tâchons d'abord de présenter ce que nous entendons par le terme « grammaire » et quelques aspects pertinents qu'elle recouvre. Nous exposons par la suite quelques difficultés à surmonter au cours de l'apprentissage de la grammaire birmane. En conclusion nous proposons quelques pratiques à adopter dans les cours de birman en tant que langue étrangère, notamment pour les francophones, afin que nos apprenants puissent se servir de la grammaire dans leur apprentissage de la langue.

2 Qu'est-ce que la grammaire ?

Selon la définition traditionnelle et comme le rappelle l'argumentaire du colloque sur l'enseignement-apprentissage de la grammaire en L2, la grammaire est définie comme « l'ensemble des règles autour desquelles s'organise la langue ». Cette définition correspond également à celle de Wikipedia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Grammaire) : « la grammaire étudie les règles qui régissent une langue donnée et permettent de construire des énoncés reconnus corrects par les locuteurs natifs de cette langue ». Selon le site CNRTL (https://www.cnrtl.fr/definition/grammaire), la grammaire est « l'art de parler et d'écrire correctement » et, définie comme « l'ensemble de règles conventionnelles (variable suivant les époques) qui détermine un emploi correct (ou bon usage) de la langue parlée et de la langue écrite ». La même source [*cf. ibid*] définit la grammaire en linguistique descriptive comme l'« étude objective et systématique des éléments (phonèmes, morphèmes, mots) et des procédés (de formation, de construction, d'expression) qui constituent et caractérisent le système d'une langue naturelle ». Il existe également différents types de grammaire tels que la grammaire

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

normative, la grammaire comparée, la grammaire formelle, etc., qui font référence aux approches différentes que les linguistes peuvent adopter dans leur description des langues. Ces descriptions contiennent souvent des termes techniques qui peuvent être opaques pour les non-linguistes. Idéologiquement nous dirions que le jour où nous arriverons à combler cet écart entre la grammaire pour les linguistes et celle pour les non-linguistes, en particulier les apprenants de langue, nous réussirons peut-être à créer la description utile de la grammaire d'une langue donnée. Par ailleurs, comme le signale Médioni (2011 : 21-22) « il n'y a pas *une* grammaire mais bien *des* grammaires ».

Quoi qu'il en soit, le consensus est que la grammaire est un ensemble de règles, comme les règles de l'école, de circulation, de bureau, de l'entreprise (des matchs) de tennis, de foot, etc. Toutefois il faut reconnaître une différence fondamentale entre les règles de grammaire et le reste des règles citées ci-dessus : pour les dernières, un groupe d'êtres- humains établit d'abord les règles à suivre. Les règles sont ensuite présentées (et souvent même documentées par écrit) à tous les membres impliqués. Les règles de grammaire en revanche existent sans que personne ne les ait mises explicitement en place. Elles sont donc à intégrer d'abord de manière inconsciente par les locuteurs natifs, et à découvrir par les gens qui étudient une langue spécifique, en l'occurrence les linguistes ou les grammairiens. Ces derniers cherchent les règles qui sous-tendent la langue, qui existent déjà et qui sont appliquées – consciemment ou inconsciemment – par les locuteurs natifs de cette langue. Ils les présentent ensuite de diverses manières. Nous savons tous que ces règles sont parfois difficiles à expliquer et la définition ou l'explication du spécialiste n'est pas forcément compréhensible pour le grand public. Néanmoins dans tous les cas si l'on ne suit pas les règles, on s'expose à des conséquences (négatives) : une punition d'une part (par exemple, une amende, une verbalisation, etc.) et d'autre part un obstacle à la compréhension à la suite d'une violation des règles de grammaire.

En linguistique, la grammaire est définie comme un code qui précise des règles d'ordre phonologique, morphologique, syntaxique voire sémantique ou textuel. De nos jours il n'est pas rare de trouver l'inclusion de l'aspect pragmatique dans les ouvrages de grammaire. Après tout, apprendre la grammaire, c'est essayer de comprendre les règles de fonctionnement d'une langue spécifique dans les sociétés où cette langue est parlée. Il nous semble donc normal que l'aspect pragmatique soit inclus dans les ouvrages de grammaire.

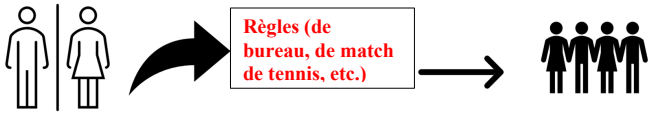


Fig. 1 : l'ordre de transmission des règles dans le processus

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

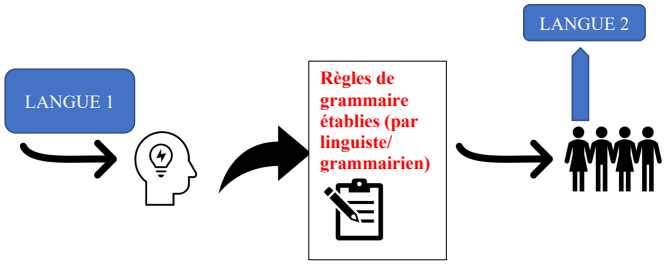


Fig. 2 : L'ordre de transmission des règles de grammaire

Comme nous le savons déjà, la grammaire nous aide à former correctement des énoncés. Par « correctement » nous entendons qu'un énoncé ou une phrase soit acceptable par un locuteur natif ou une locutrice native comme un énoncé ou une phrase bien formé(e). Cependant puisqu'il s'agit d'opinion humaine, il ne faut pas oublier le caractère subjectif de l'acceptabilité des énoncés.

Dans de nombreuses définitions, la grammaire est présentée comme concernant aussi bien la langue parlée que la langue écrite. En effet comme cela est écrit sur le site *Internaute* (https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/grammaire/), la grammaire est « l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement écrit et oral d'une langue ». De la même manière il est important de souligner que la grammaire nous aide non seulement à produire des énoncés à l'oral ou par écrit – pour les compétences productives (*productive skills*) – mais aussi à comprendre ce que nous lisons ou entendons – pour les compétences réceptives (*receptive skills*). Autrement dit, la grammaire est l'ensemble des règles de la langue, que nous devons respecter non seulement afin de construire des phrases ou énoncés corrects et qui ont un sens mais aussi pour comprendre la langue produite par les locuteurs natifs.

2.1 Les grammaires doivent-elles être prescriptives ou descriptives ?

La grammaire prescriptive énonce des règles à ne pas transgresser alors que la grammaire descriptive formule des observations sur les usages de la langue. La grammaire prescriptive commande « il faut …/ On doit … » ou « il ne faut pas …/On ne doit pas … ». La grammaire descriptive détaille : « dans les communautés des locuteurs X, ils emploient les règles X ou Y dans leur emploi de la langue ». Quelle que soit la forme – prescriptive ou descriptive – il est certain que si nous ne respectons pas les règles de grammaire, nous risquons de produire des énoncés ou des phrases qui ne sont pas acceptables, voire incompréhensibles par la communauté de locuteurs en question. La grammaire est définie, notamment en linguistique, comme une étude objective de la description de la langue, en mettant l'accent sur son caractère descriptif, une pratique qui semble par ailleurs être la norme des grammaires de nos jours.

Les exemples du birman ci-dessous ont pour objectif d'illustrer la nécessité du caractère à la fois prescriptif et descriptif des grammaires. Contrairement au français, où il faut impérativement suivre les règles de conjugaison des verbes afin de construire des phrases bien formées, le birman ne se sert pas du système de conjugaison. En revanche il est important en birman de bien marquer la fin de phrase. La marque

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

de fin de phrase birmane signale le type de phrase (affirmative, négative, impérative ou interrogative, etc.). En outre, pour les phrases affirmatives, la seule distinction est faite entre les phrases au futur et au non-futur (i.e. pour le présent et pour le passé) : pour les phrases affirmatives, les phrases au futur (*irrealis* i.e., quelque chose non réalisé, qui n'est pas encore une réalité) sont marquées par /mɛ$_2$/ et les autres phrases (*realis*) sont marquées par /tɛ$_2$/ ou /dɛ$_2$/[1] à la fin de la phrase. De la même manière les questions fermées au futur sont marquées par /mə/ et au non-futur par /ðə/ avant la marque de fin de phrase pour les questions fermées, à savoir /la$_3$/. [*cf.* (1) – (4)].

(1) mə.nɛʔ.p^{h}a^{n}$_2$ la$_2$ mɛ$_2$
demain *venir* MFP.fut
(Je)[2]viendrai demain. / (Je) vais venir demain.

(2) ne$_1$ dai^{n}$_3$ la$_2$ dɛ$_2$
jour *chaque* *venir* MFP.non-futur
(Il) vient tous les jours

(3) mə.nɛʔ.p^{h}a^{n}$_2$ la$_2$ mə la$_3$
demain *venir* fut MFP.QF
Viendras-(tu) demain ?

(4) ne$_1$ dai^{n}$_3$ la$_2$ ðə la$_3$
jour *chaque* *venir* non-fut MFP.QF
Est-ce qu'(il) vient tous les jours ?

Selon nous la grammaire est à la fois prescriptive et descriptive : elle est prescriptive car si l'on ne suit pas de règles, l'on court des risques de produire des phrases ou des énoncés non-acceptables [*cf.* (5) et (6)].

(5) *mə.nɛʔ.p^{h}a^{n}$_2$ la$_2$ dɛ$_2$
demain *venir* MFP.non-fut
[traduction impossible : phrase mal formée]

(6) *mə.nɛʔ.p^{h}a^{n}$_2$ la$_2$ ðə la$_3$
demain *venir* non-fut MFP.QF
[traduction impossible : phrase mal formée]

Parfois une phrase ou un énoncé qui ne suit pas les règles de grammaire (en l'occurrence du birman) peut prêter à la confusion, à une mauvaise interprétation ou à l'incompréhension. Par exemple les deux phrases suivantes, à savoir (7) et (8), sont grammaticalement correctes, dans le sens où elles sont incontestables en terme de forme (i.e. les phrases sont bien formées). Or du point de vue de l'interlocuteur, les deux phrases signalent deux messages complètement différents, selon la marque de fin de phrase utilisée.

(7) ʔə.louʔ ʃa$_2$ pe$_3$ dɛ$_2$
travail *trouver* *donner* MFP.non-fut
(*Une personne dénommée X) a trouvé un travail pour (une personne dénommée Y).*
=> une action qui s'est déjà réalisée, un fait qui a déjà eu lieu.

(8) ʔə.louʔ ʃa$_2$ pe$_3$ mɛ$_2$
travail *trouver* *donner* MFP.non-fut
(Une personne dénomme X) trouvera (cherchera) un travail pour (une personne dénommée Y).
=> une action qui ne s'est pas encore réalisée.

[1]En appliquant la règle de *Sandhi :* en birman les consonnes sourdes (ex. /k, k^{h}" t, t^{h}/, etc.) deviennent sonores (ex. /g, d/, etc.) lorsqu'elles sont précédées par une voyelle ouverte.

[2]Le sujet grammatical n'est pas obligatoire en birman, donc il est mis entre (…).

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

S'il est important pour tout usager de suivre les règles de grammaire (donc respecter son aspect prescriptif), la responsabilité du/de la spécialiste qui établit les règles de grammaire est d'instruire ou de préparer une description objective, basée sur les faits observés. Aussi peut-on dire que la grammaire est descriptive pour le/la spécialiste qui établit les règles mais prescriptive pour les apprenants. Tant que le/la spécialiste a bien décrit les règles concernant l'emploi de la langue, il serait plus facile pour les apprenants, qui n'ont qu'à les suivre. En ce qui concerne la grammaire normative, la grammaire est traditionnellement basée sur la version « standard » (et souvent écrit) de la langue cible, qui est considérée comme la norme, certes, mais dans la grammaire descriptive, il nous semble possible de signaler d'autres variantes qui ne sont pas considérées comme la norme.

2.2 La Grammaire est conventionnelle

Comme nous l'avons dit dans la section 2 (*cf.* la définition du CNRTL) la grammaire est conventionnelle, ce qui signifie qu'elle se conforme aux conventions sociales, qu'il y a un accord (écrit ou non-écrit) entre les membres de la (ou des) communauté(s) de locuteurs de la langue en question. Plus concrètement cela signifie que pour toute violation de cette convention, il peut y avoir des conséquences négatives : les membres ne peuvent plus se comprendre entre eux, car ils ne suivent pas les mêmes règles. Par exemple, selon la « convention » entre les membres de la communauté des locuteurs de français, les conjugaisons indiquent des informations telles que la ou les personnes associée(s) avec l'action du verbe, qui a lieu dans le passé ou au futur, etc. Par exemple, dans la phrase *Ils sont partis en voyage*, nous savons qu'il y a plus d'une personne qui fait l'action de *partir en voyage* ; et que l'action est déjà réalisée donc que ces gens-là ne sont plus ici. En birman en revanche, les temps du passé ne sont pas systématiquement indiqués explicitement mais la distinction entre le futur (*irrealis*) et le non-futur (*realis*) se fait systématiquement [*cf.* (1) à (6)]. Autrement dit il y a un accord (non signé) entre les membres de la (des) société(s) de locuteurs de birman avec cette distinction ; ils sont également d'accord qu'il n'est pas indispensable de signaler explicitement les temps du verbe au passé. Une violation de ces règles-là peut entraîner des conséquences négatives à la production ou à la compréhension de la phrase ou de l'énoncé.

De la même manière, selon la « convention (non-écrite) » entre les membres de la communauté des locuteurs de français, ces derniers comprennent la différence entre *Je mange* et *J'ai mangé*. En birman en revanche ces deux phrases sont exprimées de la même façon, par la même phrase, avec la même construction syntaxique [*cf.* (9)] et c'est le contexte (syntaxique ou situationnel) qui aide à comprendre s'il s'agit du passé ou du présent, comme l'illustrent également (10) et (11).

(9) cə.ma$_1$ sa$_3$ dɛ$_2$
1.Sg.F *manger* MFP.non-fut
J'ai mangé. / Je mange.

(10) θ$_{u2}$ mə.ne$_1$.ga$_1$ p^{h}ou^n$_3$ s^{h}ɛʔ tɛ$_2$
3Sg *hier* *phone* *connecter* MFP.non-fut
Il a téléphoné hier.

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

(11) θ$_{u2}$ p^{h}ou^{n}$_{3}$ s^{h}ɛʔ tɛ$_{2}$
3Sg *phone* *connecter* MFP.non-fut
Il a téléphoné.

Dans les phrases (10) et (11), la traduction française, avec les verbes au passé composé, indique que l'action de téléphoner a eu lieu dans le passé. Dans (10) l'adverbe *hier* /mə.ne$_1$.ga$_1$/ indique l'action au passé mais dans (11) il n'y a aucune marque explicite du passé. C'est selon le contexte situationnel que les participants dans la communication comprennent qu'il s'agit du passé.

En tant qu'apprenant, il est donc nécessaire de comprendre la « convention » qui sous-tend la grammaire de la langue cible et que le non-respect de la « convention » peut entraîner des conséquences négatives, y compris le risque de « panne de communication » entre l'apprenant et les membres de la communauté des locuteurs de la langue en question.

2.3 Grammaire des tendances

Tout d'abord nous devons nous garder de confondre la grammaire des tendances avec la « grammaire probabiliste », connue également sous le terme « grammaire non-contextuelle pondérée » (Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grammaire_non_contextuelle_pondéré). Par « grammaire des tendances » nous nous appuyons sur les travaux de Halliday (1991, 2014), qui tente de démontrer le lien entre la sémantique et la syntaxe et souligne l'aspect fonctionnel de la langue. Selon lui lorsque l'on voit des indicateurs pour le futur (en anglais), ces indicateurs-là ont tendance à apparaître dans un type de construction syntaxique : par exemple, les verbes au futur ont tendance à apparaître dans les prédictions météorologiques (plutôt que dans les narrations) (*ibid.* 2014 : 29). De la même manière en birman certains morphèmes ont tendance à apparaître dans certains contextes. Par exemple, le morphème /ya$_1$/ est défini comme une marque d'obligation ou pour exprimer *avoir l'occasion de.* Avec la grammaire des tendances, il est possible de présenter ce qui suit : le morphème /ya$_1$/ apparaît typiquement avec trois verbes de perception, à savoir /myi^{n}$_2$/ *voir,* /ca$_3$/ *entendre* et /twe$_1$/ *voir,* dans les constructions négatives, pour dire *Je ne vois pas* [*cf.* (12) – (13)]*, Je n'entends pas* [*cf.* (14)].

(12) mə myi^{n}$_2$ ya$_1$ bu3
neg *voir* ptcl MFP.nég
Je ne vois pas.

(13) mə twe$_1$ ya$_1$ bu3
neg *voir* ptcl MFP.nég
Je ne vois pas.

(14) mə ca$_3$ ya$_1$ bu$_3$
neg *entendre* ptcl MFP.nég
Je n'entends pas.

Il nous semble plus efficace de présenter la fonction de /ya$_1$/ en mettant l'accent sur la tendance, plutôt que de chercher à expliquer le sens de /ya$_1$/ en tant qu'expression de l'obligation ou l'équivalent d'*avoir l'occasion de.* Quant aux deux mots différents utilisés pour signifier *voir*, à savoir /myi^{n}$_2$/ et /twe$_1$/ il n'y a aucune différence importante entre les deux si l'on souhaite dire que l'on ne voit pas (parce que l'écriture est trop petite, la vue est bloquée par une personne ou un objet, etc.)

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

Si la grammaire traditionnelle reflète la codification de la norme, la grammaire des tendances ne nie pas son importance pour l'explication des processus des évolutions de la langue. Par grammaire des tendances, nous souhaitons mettre l'accent sur les usages plutôt que les règles absolues, qui sont souvent accompagnées d'exceptions.

C'est une notion, qui risque de faire grincer des dents chez les (universitaires/ chercheurs) puristes. Nous sommes bien conscients du fait qu'il n'est pas souhaitable de décrire les règles en utilisant les termes « probablement » ou « tendance » : il nous semble que tout ce qui n'est pas précis ou exact est interdit dans les publications scientifiques, notamment dans la présentation des règles, ce qui est parfaitement compréhensible. Toutefois la langue étant humaine et dynamique, il est évident qu'il est difficile d'établir des règles absolues, stables. Nous sommes d'avis que ce genre de grammaire est important (et utile) surtout pour une langue comme le birman, dont les règles de grammaire ne sont pas encore bien établies pour les locuteurs non-natifs (les apprenants, les enseignants ou les linguistes). Par ailleurs il nous semble qu'il y a un écart considérable entre la grammaire rédigée pour les locuteurs natifs du birman et la grammaire rédigée pour les locuteurs non-natifs.

3 Terminologie pour décrire la grammaire

Comme il est mentionné dans la section précédente, il existe deux types de grammaire du birman – les ouvrages écrits pour les locuteurs natifs (les grammaires écrites en langue birmane – par exemple, livres de grammaire qui font partie des manuels scolaires, *Grammaire birmane,* 2013) et les autres pour les locuteurs non-natifs (les explications écrites en langue étrangère – par exemple, *Manuel de birman*, vol. 2, 2001 pour les francophones, *Grammar of the Burmese language, 1883, A Reference Grammar of Colloquial Burmese, Vol 1 & 2, 1968,* etc. pour les anglophones, etc.). Il faut souligner que la différence entre ces deux types de grammaire se trouve non seulement dans la description de l'emploi de la langue mais aussi dans les classifications des parties du discours et la terminologie, laquelle est liée étroitement à la façon de décrire la construction des mots et des énoncés.

Prenons comme exemple l'explication de « l'adjectif » en birman pour illustrer les conséquences lorsque la terminologie de la langue cible et de la langue source sont différentes. Ceux qui connaissent la langue birmane savent que les « adjectifs » du français tels que *beau, grand,* correspondent à des verbes en birman (nous utilisons souvent les termes « verbe adjectival [*en anglais – adjectival verb*] » ou « verbe d'état »). Le terme utilisé en birman dans les grammaires destinées aux locuteurs natifs du birman est /$\mathrm{na_2.ma_1}$ + $\mathrm{wi_1.\ _2.\ ə.na_1}$/, qui signifie *nom + ce qui donne plus de précision* (du nom). Toutefois, lorsqu'il s'agit de la formation des adjectifs en birman, cela devient compliqué : *une grande voiture, une grande maison,* etc. peut se traduire par la formule suivante : SN + /$\mathrm{kyi_3}$/ ou /$\mathrm{gi_3}$/ [3] [*cf.* ex. (15) et (16)]

[3] Selon la règle de *Sandhi* (= changement de prononciation selon l'environnement phonétique). En birman, d'une manière générale, les paires de consonnes suivantes changent de prononciation à une consonne sonore (voisée) associée (la plus proche) lorsqu'elles sont suivies d'une voyelle autre que la voyelle coup de glotte :
/k/ /$\mathrm{k^h}$/ à /g/ ; /s/ /$\mathrm{s^h}$/ à /z/ ; /t/ /$\mathrm{t^h}$/ à /d/ ; /p/ /$\mathrm{p^h}$/ à /b/. Cette règle s'applique également aux consonnes nasales/glissantes (/m, n, l/) et leurs paires aspirées (/$\mathrm{m^h}$, $\mathrm{n^h}$, $\mathrm{l^h}$/)

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

(15) /ka$_3$/ + /gi$_3$/
voiture *grand*
grande/grosse voiture [4]

(16) /ei$^n{}_2$/ + /gi$_3$/
maison *grand*
grande maison

Toutefois, ce n'est pas la seule façon de former les « adjectifs » en birman : par exemple, pour dire *jolie femme*, *bon restaurant,* etc. il faut redoubler l'équivalent de l'adjectif, en l'occurrence *(être) joli(e), bon(ne)*, qui sont /hla$_1$/ et /kau$^n{}_3$/, respectivement. [*cf.* ex. (17) et (18)].

(17) /mei$^n{}_3$.ma$_1$ / + /hla$_1$.hla$_1$/
femme *joli*
jolie femme

(18) /sa$_3$ θau? s^{h}ai$^n{}_2$ / + /kau$^n{}_3$. kau$^n{}_3$/
restaurant[5] *bon*
bon restaurant

En français les adjectifs qualificatifs tels que *joli(e), intelligent*, etc. sont typiquement employés avec le verbe *être* (ex. *Elle est jolie. Il est beau. Ils sont intelligents*). Or le verbe *être* n'a pas d'équivalent unique en birman (voir plus dans Bernot & Hnin Tun, 2011). Par ailleurs, il est très courant en birman de trouver des phrases sans aucun verbe. Si l'on emploie le terme « adjectif » pour décrire les énoncés birmans, les apprenants francophones cherchent systématiquement le verbe *être* et par conséquent finissent par utiliser /p^{h}yi?/, que nous pouvons appeler « *être* artificiel », en produisant des phrases peu naturelles. Le verbe /p^{h}yi?/ existe en langue birmane mais il est employé typiquement dans les textes de style soutenu. Bien que les apprenants sachent qu'il est très courant en birman d'avoir des prédicats sans aucun verbe (que nous appelons « prédicat nominal ») ils ont tendance à utiliser un équivalent de verbe *être* dans leurs énoncés.

Nous nous interrogeons, certes, sur la pertinence ou l'adéquation de la terminologie actuelle dans les descriptions de la grammaire du birman que nous présentons aux apprenants, mais nous nous heurtons cependant à un dilemme : si l'on crée une autre terminologie ou un autre système de classement pour décrire les parties du discours du birman, ne risquons-nous pas d'avoir des difficultés de nous faire comprendre par les linguistes, car cela irait à l'encontre des conventions linguistiques habituelles ? Or utiliser les catégories existantes des parties de discours, en suivant simplement les modèles de grammaire des langues indo-européennes, ne risque-t-il pas d'induire des erreurs de la part de nos étudiants ? Trouver un juste milieu entre les deux est le défi auquel sont confrontés tous les enseignants de langue seconde (L2).

4 Aspects socio-culturels d'une langue

Une bonne description grammaticale ne peut faire l'impasse sur les aspects socio-culturels au risque d'induire des énoncés qui ne sont pas acceptables voire incompréhensibles pour les membres des sociétés birmanes. En d'autres termes ce serait

[4] Déjà, on voit qu'il y a une possibilité de deux équivalent en français, à savoir *grand* et *gros* pour /kyi$_3$/ ou /gi$_3$/

[5] Littéralement : *manger+boire+magasin*

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

transposer en birman des énoncés en français qui n'ont de sens que dans un contexte culturel français. Prenons en exemple un énoncé en français par lequel on veut offrir quelque chose à boire lorsque l'on reçoit un(e) invité(e) chez soi, l'on peut dire « *Veux-tu boire quelque chose ?* ». Cet énoncé peut se traduire littéralement en birman comme (25) :

(25)	tə	k^hu_1 k^hu_1	θauʔ	$c^hi^n{}_2$	la_3
	Un(e)	CL (*objet*)indéfini	*boire*	*vouloir*	MFP.QF
	Veux-(tu) boire quelque chose ?				

La construction syntaxique du (25) est irréprochable. Néanmoins cet énoncé semble incongru en birman, car selon les codes socio-culturels birmans, l'on ne demande pas si l'invité(e) souhaite boire quelque chose mais il faut simplement offrir quelque chose (à boire ou à manger). Nous pouvons constater ici que les explications de fonctions grammaticales, qui ne tiennent pas compte des aspects socio-culturels semblent insuffisantes, car l'on peut dire que c'est bien le sens *vouloir boire.* Nous proposons deux explications possibles de cette erreur : 1) /$c^hi^n{}_2$/ n'est pas l'équivalent exact de *vouloir* : autrement dit, il n'est pas possible d'utiliser /$c^hi^n{}_2$/ en birman, partout où l'on peut utiliser *vouloir* en français ; 2) pour offrir quelque chose à boire (ou à manger) il faut utiliser une autre construction syntaxique [*cf.* (26)].

(26)	tə	k^hu_1 k^hu_1	θauʔ	mə	la_3
	Un(e)	CL (*objet*)indéfini	*boire*	fut	MFP.QF
	Veux-(tu) boire quelque chose ? [littéralement : Est-ce que tu boiras quelque chose ?]				

En Birmanie, les règles de grammaire (et d'orthographe) jouent un rôle bien moins important que le contenu du propos : l'on risque d'avoir plus d'ennuis en traitant des sujets sensibles ou qui fâchent qu'en faisant des fautes d'orthographe. Ainsi, il n'est pas rare de trouver deux orthographes différentes pour un même mot dans le texte de la même page ou même dans le même paragraphe ou la même phrase. Ce phénomène consistant à privilégier le flou est sans doute lié à la culture birmane, où, contrairement aux cultures occidentales, l'imprécision semble plus valorisée. En réalité ce phénomène n'est pas limité aux cultures « asiatiques » mais il nous semble que cela fait partie de la nature humaine d'éviter de perdre la face : dans les ouvrages anglo-saxons, il est connu comme « *face-saving devices* » (traduction : mécanismes pour sauver la face). Ainsi nous trouvons beaucoup de morphèmes birmans qui servent à cette fin – à savoir, rendre les énoncés plus « vagues » afin d'aider à sauver la face.

Par exemple, en anglais, on propose à un(e) invité(e) quelque chose à boire, en disant : *Would you like to have some coffee or something ?* [traduction : Voulez-vous prendre un café ou autre chose ?] Dans cet énoncé « *or something* » (traduction : *ou autre*) est utilisé pour donner l'impression d'un choix, même si le locuteur n'avait que le café à offrir. C'est pareil en birman. On propose : /$kɔ_2.p^hi_2$ le_3 **ba_2 le_3** θau ? pa_2 ?$ou^n{}_3$ / [/$kɔ_2.p^hi_2$/ café, /le_3 / *petit*, /ba_2/ *quoi*, /θau ?/ *boire,* /pa_2 /marque de politesse, / ?$ou^n{}_3$ / marque discursive qui signale une injonction] où /ba_2 le_3 / sera l'équivalent de « autre ».

En birman, ce phénomène (d'imprécision) se trouve dans de nombreux autres contextes. Prenons un exemple français « *Je cherche (je veux) un guide* ». En français l'article indéfini *un* sert à signaler « n'importe quel (guide) ». En birman en revanche, la langue est dépourvue d'articles (défini ou indéfini). Il est donc nécessaire d'utiliser d'autres

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

moyens : l'on utilise « à peu près », qui peut s'attacher même à un numéral « un » [*cf.* ex (27) – (28)]. Comme nous pouvons le voir dans la traduction, il est probablement ridicule de dire « à peu près un guide » ou « à peu près une question » mais il faut reconnaître la chose suivante : être vague est perçu comme marque d'humilité et donc mieux valorisé en birman qu'en français ou en anglais.

(27) gai? **tə** **yau?** **lau?** lo$_2$.ji^{n}$_2$ dɛ$_2$
guide *1* CL ***à peu près*** *vouloir* MFP(fut)
(je) veux (=cherche/voudrais embaucher) un(e) guide.

(28) **tə** **k^{h}$_{ul}$** **lau?** me$_3$ mɛ$_2$ nɔ$_2$
1 CL ***à peu près*** *demander* MFP(non-Fut) PTCL
Puis-je poser une question ? [littéralement : *(Je) vais poser à peu près une question, OK ?*]

5 Que doit-on faire pour enseigner la grammaire à nos étudiants

Nos apprenants, qui sont habitués au(x) système(s) occidental(aux) (en l'occurrence français), ont tendance à faire confiance à des ouvrages publiés, alors que ce ne sont pas les mêmes pratiques pour les Birmans. Il devient donc nécessaire de savoir utiliser les livres de référence.

Utiliser les livres de grammaire écrits pour les écoliers birmans dans les cours de langue pour les apprenants adultes qui apprennent le birman en tant que langue étrangère, serait peu pratique car 1) les terminologies utilisées sont très probablement difficiles à comprendre si l'on pense aux équivalents de terminologie connue dans la langue source (en l'occurrence en français) – par exemple, les particules birmanes que nous avons du mal à décrire en langue occidentale sont présentées comme /pyi ?.si$_3$ / ou /wi$_1$.ba?/[6] mais ces termes sont difficiles à expliquer avec les terminologies existantes pour les grammaires en français ; 2) la grammaire pour les locuteurs natifs est basée uniquement sur la langue écrite. Or nos apprenants étudient le birman parlé en même temps. Par ailleurs il est important de nous rappeler qu'il y a de plus en plus de mélanges entre les deux styles du birman, à savoir le birman parlé et le birman écrit, dans les publications contemporaines.

En attendant des solutions idéalistes, qui ne sont sans doute pas réalisables à l'avenir proche, nous proposons deux solutions.

- Nous proposons de privilégier la grammaire des tendances : c'est-à-dire faire comprendre la grammaire aux apprenants, en signalant les règles qu'ils peuvent appliquer dans leur production (ou compréhension) des énoncés, mais tout en les mettant en garde qu'il ne s'agit pas de règles absolues. Dans cette pratique il est indispensable de toujours préciser le contexte – syntaxique ou situationnel.

- Nous sommes convaincus qu'apprendre une langue étrangère, c'est apprendre également à penser différemment. Au moins il est important de faire voir qu'il y a d'autres façons de penser ou voir des choses d'un autre point de vue. Il est donc nécessaire d'éviter de chercher tout le temps tous les équivalents dans la langue source (ou même dans les langues que connaissent les apprenants). Nous tenons

[6] Traduction littéral n'est pas donnée car les deux termes se traduisent pas « particule » en français.

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

à préciser que nous ne sommes pas du tout contre le fait de comparer ou de chercher des similarités entre les langues. Il faut juste accepter que la traduction (i.e. trouver un équivalent dans la langue source ou d'enseignement) n'est pas la seule façon de comprendre un phénomène de la langue cible. Autrement dit on n'a pas besoin d'avoir un équivalent parfait dans la langue source afin de comprendre un phénomène dans la grammaire de la langue cible.

Une autre pratique qui pourrait être utile/efficace est de faire formuler les règles de grammaire à nos apprenants, à base d'un corpus de la langue cible. Toutefois nous reconnaissons que ce n'est pas si simple de présenter les corpus authentiques à nos apprenants : trouver les corpus qui soient gérables pour les étudiants, à chaque niveau de compétence de nos apprenants, ainsi que le côté pratique lié à la présentation des corpus en classe. Il est peut-être nécessaire de souligner que « difficile ne signifie pas impossible » et nous visons donc à cette solution à l'avenir. Par ailleurs, suivant les conseils de Benjamin Franklin : « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends », la meilleure façon de faire apprendre est de les impliquer. Nous sommes convaincus que si les apprenants trouvent les règles par eux-mêmes, ils les retiendront sur le long terme. Autrement dit nous encourageons l'approche déductive et la formation des apprenants comme apprenants réfléchissants.

6 Conclusion

Nous avons présenté les aspects de la grammaire qui nous semblent importants, notamment, dans la présentation de la grammaire à nos apprenants. A travers quelques exemples tirés du birman, nous avons proposé des explications possibles en ce qui concerne les difficultés que rencontrent nos apprenants, dans leurs efforts de maîtriser la grammaire du birman. Dans la dernière section, nous avons exposé quelques suggestions en ce qui concerne l'enseignement de la grammaire birmane, qui, à notre avis, pourraient être appliquées également pour les autres langues vivantes, dans leurs cours de L2.

Bibliographie

Abou-Samra, M., Abouzaid, M., Bruley, C., Laurens, V. et Trévisiol P., « Former à une approche inductive de l'enseignement de la grammaire. », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne], 15-1, 2018, DOI : https ://doi.org/10.4000/rdlc.2673

Bernot, D. (1980). *Le prédicat en birman parlé,* Asiathèque, France, 1980

Bernot, D., Cardinaud, M.-H., Marie Yin Yin Myint. (2001). *Manuel de birman*, vol. 2, L'Asiathèque, France

Bernot, D. & Hnin Tun, S. S. (2011) « *Être* et *avoir* en birman », *Faits de Langues* n° 38, p. 231 -246.

Brazil, D. (1995). *A grammar of speech*, Oxford University Press, GB.

Coltier, D., Audras, I. & David, J. (dir.) (2016). « Enseigner la grammaire : contenus linguistiques et enjeux didactiques ». Le français aujourd'hui, n° 192. Paris : AFEF.

Conseil de l'Europe (2001), *Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, France.

Cornyn, W. S. (1944). *Outline of Burmese grammar,* Linguistic Society of American, Baltimore, Etats-Unis.

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581

Ellis, R. (2006), « Current issues in the teaching of grammar : an SLA perspective », *TESOL Quarterly,* vol. 40, N° 1, p. 83 – 107

Ellis, R. (2002), « The place of grammar instruction in the second/foreign language curriculum », dans Hinkel, E ; Fotos, Sandra (dir.), *New perspectives on grammar teaching in second language classrooms*, Routledge, Londres, GB, p. 14 – 34.

Gottloeber-Raouafi, M.-S. (2012). *Enseigner la grammaire en cours de langue vivante étrangère,* Mémoire de Master, Université Grenoble-Alpes, France.

Grand Larousse Illustré (2018), Larousse, France.

Halliday, M. A. K. (1991). 'Corpus Linguistic and probabilistic grammar', dans Aijmer, K., Altenberg, B. *English Corpus Linguistics : studies in honour of Jan Svartvik*, Longman, London, p. 30 – 43.

Halliday, M. A. K. (2014). *Introduction to Functional Grammar* (4e edition), Routledge, GB.

Hnin Tun, S. S. (2013). *La grammaire du discours en birman parlé : les fonctions des particules énonciatives dans la grammaire du birman parlé*, thèse de doctorat, Université de Paris 3, Sorbonne nouvelle, France.

Jenny, M. & Hnin Tun, S. S. (2017). *Burmese : a comprehensive grammar,* Routledge, GB.

Judson, Adoniram (1883). *Grammar of the Burmese language*, American Baptist Mission Press, Yangon, Birmanie.

Kramsch, C. (2000), « Second language acquisition, linguistique appliquée et l'enseignement des langues étrangères », *Modern Language Journal,* N° 84, p. 311 – 326

Krashen, S. D. (1982). *Principles and practice in second language acquisition,* Pergamon Press Inc., Oxford, GB.

Médioni, Maria-Alice (2011). *Enseigner la grammaire et le vocabulaire en langues,* Chronique Sociale, France.

Myanmar Language Commission (1993). *Myanmar-English dictionary,* Ministère de l'Éducation, Birmanie.

Myanmar Language Commission (2013). *Grammaire birmane,* Ministère de l'Éducation, Birmanie [en birman]

Myanmar Language Commission (2013b). *Guide d'orthographe,* (2e édition) Ministère de l'Éducation, Birmanie [en birman]

Nassaji, H. ; Fotos, S. (2011). *Teaching grammar in second language classrooms : integrating form-focused instruction in communicative context,* Routledge, GB.

Okell, J. (1968). *A reference grammar of colloquial Burmese,* (vol. 1 & 2), Oxford University Press, GB

Okell, J. & Allott, A. (2001). *Burmese (Myanmar) dictionary of grammatical forms,* Routledge, GB

Perron, V. (2018), « Les représentations de la Compétence grammaticale », Synergies France N° 12, p. 37-48

Trévise, A. (1994), « Représentation métalinguistique des apprenants des enseignants et des linguistes : un défi pour la didactique », *Bulletin suisse de linguistique appliquée,* N° 59, p. 168 – 184

Trévisol, P. (2018), « Former à une approche inductive de l'Enseignement de la Grammaire », Recherche en Didactique des Langues et des Cultures [en ligne] 15-1, 2018, https://journals.openedition.org/rdlc/2673

Van Patten, B. & Cadierno, T. (1993), « Explicit instruction and input processing », *Studies in second language acquisition*, vol. 15, N° 2, p. 225 – 243

Vygotski, L. (1985). *Pensée et langage,* Terrains/Éditions sociales, Messidor, France

Lien URL :

Dictionnaire sur CNRTL (*Centre National de Ressources textuelles et lexicales*) : https://www.cnrtl.fr/

Dictionnaire sur *Internaute* : https://www.linternaute.com/

Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grammaire

Published in : L. HODIEB, O. RACINE (dir.), *Enseignement-apprentissage de la grammaire en langue vivante étrangère. Approches, outils et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004581, doi : 10.17184/eac.9782813004581